

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	17
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	22
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 mars 2024

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, BOUTIER et PONSY Mesdames KRAWCZYK, BONAMI, DALLONGEVILLE, TRUILLET, BOUCHET, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, BARTHELEMY, CHARRIERE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs VALLON, PACIONI, CHARRIERE et QUERCI

PROCURATIONS : Madame CHARRIERE à Monsieur OLIVE, Monsieur CHARRIERE à Monsieur HAMARD, Madame EPAUD à Monsieur PONSY, Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 04-04-2024 : Travaux coordonnés « D14 route de Nîmes - Mise en conformité réseau Gecko »

Monsieur Olivé, rapporteur, expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux coordonnés « D14 route de Nîmes - Mise en conformité réseau Gecko ».

Ce projet s'élève à 35 584,53 € HT soit 42 701,44 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE) joint au présent rapport.

Vu l'avis des commissions « Cadre de Vie et Sécurité » et « Voiries et Travaux » réunies en date du 25 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le projet sur le réseau de génie civil Télécom 23-276-TEL dont le montant s'élève à 35 584,53 € HT soit 42 701,44 € TTC dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projets ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- De demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- De s'engager à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à : 44 480,00 € pour le réseau de génie civil Télécom 23-276-TEL
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à viser l'Etat Financier Estimatif et à signer la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil.
- De verser sa participation en deux temps comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif :
 - Un acompte au moment de la commande des travaux,
 - Le solde à la réception des travaux.
- De prendre note qu'à la réception des travaux le SMEG établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment-là la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- De s'engager à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à : 342,00 € TTC pour le réseau de génie civil Télécom 23-276-TEL dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie
- De demander au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- De prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2024.

Fait à CLARENSAC, le 4 avril 2024

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK

